

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017 à 18 HEURES 30

Convocation : 22/03/2017

Affichage : 15/03/2017

L'an deux mille dix sept, le vingt deux mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Metz en Couture, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel Lalisce, Maire

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Mr Michel Lalisce - Mme Chrystèle Lectez- Mr Lionel Delsaut-Mr Thierry Fontaine-Mme Nicole Navarro --
Mme Stéphanie Plaisant- Mme Lucette Cathelain- Mme Julie lefevre , Mme Corinne Obry
Mr. Richard Risso - Mr Philippe Coquel - Mr Jean-Luc Capon-

Etait absent excusé : Mr Frédéric Gérard.

Etait absent : Mr Patrick Machut.

Mme Chrystèle Lectez, Adjointe a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1-Le compte rendu de la réunion du 08 février 2017 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents. Il sera affiché à la bretèche et mis en ligne sur le site internet communal.

2-retour sur l'enquête de mise en sens unique des rues du Sac et Bayard

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fontaine, Adjoint chargé d'enquêter les riverains sur la mise en sens unique des rues Bayard et du Sac. A l'unanimité, les riverains des 2 rues sont favorables à une mise en sens unique sauf convoi agricole pour la rue Bayard.

A l'unanimité des présents, les membres acceptent l'achat de panneaux réglementaires pour un coût entre 1000 et 1500 € pour une signalétique réglementaire garantie 5 ans.

3- Approbation du règlement de la salle des Fêtes :

Monsieur le Maire demande aux membres de bien vouloir se prononcer sur le règlement de location de la salle des Fêtes qui a été transmis à chaque membre par voie électronique.

Le règlement se fera à la réservation sous forme de 2 chèques établis à l'ordre du Trésor Public.

Le premier représentera 50% du montant de la location et correspondra aux arrhes non remboursables. En aucun cas, si le réservataire dénonçait cette location, ce versement ne serait remboursé. Ce premier chèque serait dès lors porté à l'encaissement et le second restitué.

Le second correspondra au solde de la location convenue. Ils seront déposés à l'encaissement à l'issue de l'utilisation de la salle à la date convenue.

Les membres souhaitent re-évoquer la location de la salle pour les Associations du village et proposent :

-la 1^{ère} location gratuite, les 2^{ème} et 3^{ème} locations à moitié prix.

A l'unanimité des présents, les membres acceptent le règlement de la location de la salle des fêtes et le tarif préférentiel accordé aux Associations du village.

4- Quel nom pour le verger communal et la création d'un rucher :

Monsieur le Maire fait appel aux propositions sur la dénomination du verger communal.

3 noms sont proposés : - le verger des oeillettes (Monsieur Jean-Luc capon informe les membres sur l'origine et le pourquoi « des oeillettes ») déf : plante utilisée pour la fabrication de l'huile notamment pendant la seconde guerre mondiale.

- Le verger d'Eugène
- Le verger de Petites Parts

Après discussion et délibération, à la majorité absolue le nom retenu est : le verger des « Oeillettes ».

Un dossier a été déposé pour l'acquisition de ruches et le financement des fruitiers auprès de la CCSA dans le cadre des fonds TEPCV.

5- Proposition de bail à ferme parcelle ZA 90 (les parts) :

Monsieur le Maire rappelle aux membres que le terrain ZA 90 issu du legs Dazin est cultivé par Mr Goubet Benjamin.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail de la parcelle ZA 90 d'une contenance initiale de 773m² réduite à 673m² afin de laisser le libre accès au verger communal. Ce bail est consenti pour une durée de 9 années avec un loyer annuel de 14€26+ les charges(1/2 impôt pour la chambre d'agriculture, 1/3 du montant de la taxe foncière et la cotisation AFR en totalité). Les droits d'enregistrement reste à la charge de Mr Goubet.

A l'unanimité des présents, les membres acceptent le bail proposé.

6- Cession d'un tracteur agricole, d'une remorque de type Delmotte et de ferraille diverses :

Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal souhaitent vendre au plus offrant les matériels agricoles suivants en l'état

- un tracteur international + fourche de type 2030.3982 (prix de réserve : 200€ sans carte grise)
- une remorque de fabrication Delmotte à l'origine (prix de réserve :100€)
- une charrue bi-socle de marque Fenet (prix de réserve : 30€)
- un bac métallique porté (prix de réserve : 20€)

Les offres devront être déposées avant le 30 mars 2017 à 20 heures au secrétariat de mairie sous plis cachetés.

Ouverture des plis le 31 mars 2017 à 19 heures en mairie. La vente de ces matériels se fera au plus offrant.

En cas d'offres identiques l'attribution se fera par tirage au sort

Le paiement se fera uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les matériels devront être évacués pour le lundi 03 avril 2017.

Pour la vente de la Ferraille : 2 plis ont été réceptionnés en mairie pour l'achat de cette ferraille, prix à la tonne, chargement compris.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture des plis :

- une première proposition de Mr Chatelet domicilié à Equancourt propose 50 euros la tonne chargement compris.
- une deuxième proposition de Mr Mallet Florentin domicilié à Ervillers propose 80 euros la tonne chargement compris.

Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal retiennent la proposition de Monsieur Mallet Florentin.

Un membre du conseil municipal accompagnera Mr Mallet pour la pesée du camion à vide et à charge. Le paiement se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public.

7- Résultats d'exécution 2016 du budget communal de la commune et du service de l'eau.

Monsieur le Maire donne lecture des résultats d'exécution du budget de la commune et du service des eaux.

Solde d'exécution 2016 : 188 233.77€ et résultat de clôture global : 291 595.48€ pour la commune.

Solde d'exécution 2016 : 4 330.24€ et résultat de clôture global : 141 630.90€ pour le service des eaux

8- Travaux d'aménagement de l'atelier municipal

Messieurs Delsaut et Fontaine sont missionnés pour prospecter pour l'achat d'un container ou d'un bungalow destiné au stockage du matériel et accueil du personnel.

9- Sollicitation du CAUE pour projet d'aménagement de la place d'Halifax :

Le CAUE viendra le 31 mars à 13h30 pour envisager ce qui peut être mis en place en Place pour l'aménagement du centre du village.

10- Réfection des chaussées :

Le prolongement de la rue des Cités : Monsieur le Maire présente le devis des Ets Colas pour un montant de 12 541 € TTC.

A l'unanimité des présents, le devis est retenu. Une demande de subvention sera transmise à la Communauté de Communes du Sud Artois dans le cadre des fonds de concours 2017.

La réfection du chemin d'Heudicourt pour un montant de 34 000€ TTC est en suspens. Ce chemin pourrait servir d'accès au parc éolien. Prochainement une réunion éolienne est programmée avec Boralex qui prend le relais d'Ecotéra Développement pour l'installation des éoliennes et nous proposera les voies d'accès au parc éolien.

11-Sollicitation subvention pour poteau bleu et autres travaux :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité d'installation d'un poteau d'aspiration dit « poteau bleu » aux abords du château d'eau place de l'Eglise. Cela permettrait d'assurer une protection incendie des habitations dans un rayon d'environ 400m par voies carrossables.

Monsieur le Maire présente le devis établi par Véolia Eau pour un montant

HT de 5954.11€

TTC de 7144.93€

Après discussion et délibération, à l'unanimité des présents, les membres acceptent le projet et sollicitent une subvention auprès du Conseil Départemental et des Fonds de Concours 2017 de la Communauté de Communes du Sud Artois.

12-Délibérations diverses sur le document unique :

Monsieur le Maire informe les membres de l'obligation de mettre en place une procédure d'évaluation des risques au travail et de les retranscrire dans un document dénommé « Document Unique ».

A l'unanimité des présents, les membres du Conseil Municipal décident de mettre en place une procédure d'évaluation des risques et de la retranscrire dans un Document Unique conformément aux obligations mentionnés dans les textes et de créer un comité de pilotage chargé de définir les objectifs, la méthode, les moyens de la démarche.

13- Planning Bénévole brocante 2017 :

Planning en cours. Les membres sont invités le 1^{er} avril ou le 08 avril en fonction de la météo de 9h à 12h à participer au montage du nouveau barnum, pour vérification du matériel.

14- Permanence bureau de vote élections présidentielles des 23/04 et 07/05

Le bureau de vote est ouvert de 8 heures à 19 heures.

Chaque conseiller municipal recevra une convocation avec les heures de permanence retenues lors de la réunion.

15-Questions diverses :

- Demande de stage certi phyto en cours pour Mr André Brissez.

- Monsieur le Maire présentent 2 devis établis par Mr Almeida pour le logement de la poste :
Réfection du Plafond pour un montant de 1026€ HT, ces travaux sont à la charge de la poste.
Remplacement de la fenêtre d'une chambre à l'étage pour un montant de 928.16€ HT

A l'unanimité des présents, ces 2 devis sont retenus.

-Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception du procès verbal de la commission de sécurité pour la salle des fêtes. La commission a émis un avis favorable sur l'exploitation de la salle des Fêtes.

-La chasse aux œufs de Pâques est prévue le lundi 17 avril à 11 heures. En cas de pluie, repli sous le préau de l'école.

Mme Plaisant est chargée de l'organisation de cette manifestation.

Monsieur Fontaine est chargé d'adresser un courrier à Monsieur Lenoir, forain, pour évoquer sa présence de ses manèges lors de la Fête Communale.

-le 30 mars 2017, réception de Mr Whitehouse qui fera le parcours effectué par son grand-père lors de la 1ere guerre mondiale.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mercredi 12 avril 2017 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22h00